Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produit.

Produit

Deposit-life +, un produit d'assurance de Credimo SA, entreprise d'assurance belge, Weversstraat 6-10, 1070 Asse Belgique, www.credimo.be. Appelez le 02/454.10.10 pour de plus amples informations. Ce document d'informations clés est d'application au 01/01/2018, sous le contrôle de la FSMA, l'Autorité des services et marchés financiers, rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles.

En quoi consiste ce produit?

Type: Le Deposit-life + est une assurance d'épargne de la branche 26 de droit belge avec garantie de capital et rendement garanti.

Objectifs: placement d'argent, sur une période de 10 ans, de manière sécurisée, potentiellement augmenté d'une participation bénéficiaire annuelle.

La prime minimum s'élève à 2.500 EUR.
La souscription totale, en un ou en plusieurs contrats Deposit-life, Deposit-life +, Credo26 Easy / Credo26 Easy Corp, est limitée à 250.000 EUR (particulier) ou 500.000 EUR (personne morale) par client.

Taux d'intérêt de base garanti de 0,01 % attribué à partir du jour de la réception de la prime nette (versement hors coûts d'entrée). Le taux d'intérêt de base est garanti pour la durée du contrat.

Taux d'intérêt de fidélité de 0,10 %, garanti pour 1 an à partir de jour de la réception de la prime nette, et acquis à cette date. Credimo fixe au plus tard à l'échéance annuelle de la prime le taux d'intérêt de fidélité, garanti pour la période suivante d' 1 an.

Capitalisation moyennant une formule d'intérêts composés.

La participation bénéficiaire variable peut être attribuée annuellement en fonction de la conjoncture économique et des résultats de l'entreprise. Pour qu'elle soit prise en considération, le contrat doit être en vigueur au 31 décembre de l'année concernée. La participation aux bénéfices n'est pas garantie et peut changer chaque année.

Le rendement dépend donc des taux d'intérêt garantis de base et de fidélité, de l'éventuelle participation bénéficiaire et de la période de détention effective du produit. Vous trouverez une illustration du rendement dans la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter? » dans le tableau des scénarios de performance. L'impact de l'éventuelle participation bénéficiaire est repris dans le scénario favorable.

Groupe-cible: Le Deposit-life + s'adresse à l'investisseur qui souhaite placer son épargne en sécurité tout en gardant une grande flexibilité. L'investisseur peut être un particulier (min. 18 ans et habitant du Royaume), une entreprise belge, une asbl, un établissement d'enseignement ou une administration publique.

Avantages et coûts: La durée, le terme du contrat, ainsi que le capital que le souscripteur du contrat reçoit au terme, ne dépendent pas de la vie ou du décès d'une personne déterminée.

Au terme du contrat, seront versés, la prime unique nette (versement hors frais d'entrée) et les intérêts garantis capitalisés. Ce montant peut être augmenté de la participation bénéficiaire.

Le montant de ces prestations figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?». Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

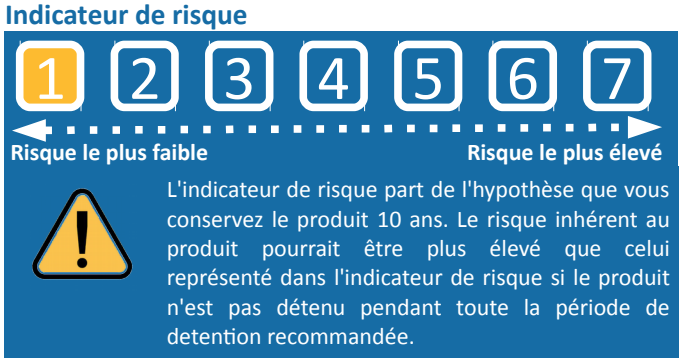

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque le plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement: 10.000 € - Prime d'assurance : n.a.

Scénarios en cas de vie		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	**Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10.011 EUR 0,11 %	10.055 EUR 0,11 %	10.111 EUR 0,11 %
Scénario défavorable	**Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10.011 EUR 0,11 %	10.055 EUR 0,11 %	10.111 EUR 0,11 %
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10.011 EUR 0,11 %	10.055 EUR 0,11 %	10.111 EUR 0,11 %
Scénario favorable	**Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10.011 EUR 0,11 %	10.055 EUR 0,11 %	10.111 EUR 0,11 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Credimo n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats de capitalisation font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs.
En outre, les preneurs disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de l'assureur.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	0 EUR	0 EUR	0 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:
– l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
– la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	n.a.	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	n.a.	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction du portefeuille	n.a.	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	n.a.	l'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 ans. Nous recommandons une période de détention de 10 ans afin de permettre à la prime versée d'avoir le temps d'être capitalisée. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la fin de la période de détention recommandée : voir la section «Que va me coûter cet investissement?».

Rachat: Seul un rachat total est possible.

Risques: Cette assurance d'épargne branche 26 est sujet au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le souscripteur puisque le taux d'intérêt de base est garanti pendant la durée du contrat, et le taux d'intérêt de fidélité est garanti par périodes d' 1 an à partir du paiement de la prime.
La participation bénéficiaire n'est pas garantie et peut fluctuer dans le temps en fonction de la conjoncture économique et des résultats de Credimo SA.

Aucune indemnité n'est due en cas de résiliation dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur du contrat.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Pour toute question vous pouvez, en première instance, vous adresser à votre intermédiaire d'assurance. Toutes les plaintes concernant ce produit peuvent être transmises à Credimo, Service de Gestion des Plaintes (gestiondesplaintes@credimo.be), Weversstraat 6-10 à B-1730 Asse. Si la solution proposée par Credimo ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman.as), Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

Autres informations pertinentes

Information

Les conditions générales sont disponibles gratuitement auprès de votre courtier et sur le site internet www.credimo.be. Chaque année, vous recevez, conformément à la loi, un relevé complet de votre contrat. Pour toutes autres informations relatives au produit, vous pouvez consulter le document "Fiche info".

Credimo nv-sa Maatschappelijke zetel - Siège social

Weversstraat 6-10 - B-1730 Asse - Tel +32 (0)2 454 10 10 - Fax +32 (0)2 452 21 65
www.credimo.be - BNP Paribas Fortis BE92 2930 3278 2823

Ondernemingsnummer/Numéro d'entreprise: 0407 226 685 FSMA n° 019951A.
Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen.
Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et 09/02/2004).

DEPOSIT-LIFE +

Fiche info branche 26

Cette fiche est un document commercial. elle contient des informations précontractuelles importantes relatives au produit Deposit-life + et doit être parcourue en même temps que le document d'informations clés et les conditions générales du produit. La fiche résume les caractéristiques du produit d'application au 09/02/2018. Elle ne contient aucun conseil d'investissement.

ASSUREUR	**Deposit-life +** est un produit de Credimo SA, société de droit belge, agréée pour pratiquer les assurances, sous le numéro 1665, dans les branches 21 (AR du 18/04/2002 – MB du 03/05/2002 et 07/05/2002), 23 et 26 (MB du 09/01/2004 et 09/02/2004).
TYPE D'ASSURANCE-VIE	Le Deposit-life + est une assurance d'épargne de la branche 26 de droit belge avec rendement garanti et garantie de capital dès le début du contrat.
GARANTIES	Garantie principale: Versement de la réserve d'épargne constituée à l'échéance finale, ou lors du rachat total. Garanties complémentaires ou couverture décès: Néant
GROUPE-CIBLE	Le Deposit-life + s'adresse à l'investisseur qui souhaite placer son épargne en sécurité tout en gardant une grande flexibilité. L'investisseur peut être un particulier (min. 18 ans et habitant du Royaume), une entreprise belge, une asbl, un établissement d'enseignement ou une administration publique. Age maximum de souscription: 100 ans.
RENDEMENT	Taux d'intérêt de base garanti : Intérêt garanti pendant la durée du contrat. Taux de fidélité: Le taux de fidélité est garanti pour 1 an, à compter de la réception du versement unique. L'intérêt de fidélité est octroyé à l'échéance annuelle du placement, et acquis à cette date. La société d'assurances fixe, au plus tard à l'échéance annuelle du placement, le taux de fidélité garanti pour la période suivante d'1 an. Participation aux bénéfices (PB) : Une participation aux bénéfices peut être accordée en fonction des prestations de la société. La participation bénéficiaire est variable d'année en année et n'est pas garantie. L'éventuelle participation aux bénéfices est attribuée aux contrats en vigueur le 31/12 de l'exercice comptable en question.

RENDEMENT DU PASSE

Rendements bruts sur une année :

Période	Taux d'intérêt de base
du 02/06/2014 au 29/06/2014	0,20 %
du 30/06/2014 au 13/07/2014	0,15 %
du 14/07/2014 au 31/12/2014	0,10 %
du 01/01/2015 au 15/03/2015	0,10 %
du 16/03/2015 au 31/12/2015	0,05 %
du 01/01/2016 au 14/02/2016	0,05 %
du 15/02/2016 au 24/04/2016	0,05 %
du 25/04/2016 au 31/12/2016	0,01 %
du 01/01/2017 au 29/01/2017	0,01 %

Période	Taux de fidelité
du 02/06/2014 au 31/08/2014	1,25 %
du 01/09/2014 au 12/10/2014	1,20 %
du 13/10/2014 au 02/11/2014	1,15 %
du 03/11/2014 au 07/12/2014	1,10 %
du 08/12/2014 au 31/12/2014	1,00 %
du 01/01/2015 au 01/03/2015	0,90 %
du 02/03/2015 au 24/05/2015	0,75 %
du 25/05/2015 au 02/08/2015	0,65 %
du 03/08/2015 au 16/08/2015	0,60 %
du 17/08/2015 au 13/12/2015	0,55 %
du 14/12/2015 au 14/02/2016	0,50 %
du 15/02/2016 au 06/03/2016	0,45 %
du 07/03/2016 au 24/04/2016	0,40 %
du 25/04/2016 au 08/05/2016	0,40 %
du 09/05/2016 au 29/01/2017	0,30 %
du 30/01/2017 au 28/02/2017	0,25 %
du 01/03/2017 au 14/05/2017	0,15 %

Frais et taxes ne sont pas inclus dans le calcul du rendement.
Les rendements réalisés sont appliqués sur la réserve d'épargne.
Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour les rendements futurs.

Credimo nv-sa Maatschappelijke zetel - Siège social

Weversstraat 6-10 - B-1730 Asse - Tel +32 (0)2 454 10 10 - Fax +32 (0)2 452 21 65
www.credimo.be

Ondernemingsnummer/Numéro d'entreprise: 0407 226 685 FSMA n° 019951A.
Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen.
Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et 09/02/2004).

FRAIS	Frais d'entrée : néant Frais de sortie : néant Frais de gestion : néant Indemnité de rachat : néant
DURÉE	10 ans
PRIME	Exclusivement le prix d'achat, pas de versements supplémentaires possibles. Prime minimale de 2.500 EUR. Par client, la souscription totale (1 ou plusieurs polices) est limitée à 250.000 EUR (particulier) ou 500.000 EUR (personne morale) pour les contrats Deposit-Life, Deposit-Life +, Credo26 Easy/Credo26 Easy Corp. La date de prise d'effet est la date valeur du versement sur le compte bancaire de Credimo.
FISCALITÉ	Précompte mobilier (*) sur les intérêts effectivement perçus. Pas de taxe sur la prime.
RACHAT	Seul un rachat total est possible.
RISQUES	Cette assurance d'épargne branche 26 est sujet au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le souscripteur puisque le taux d'intérêt de base est garanti pendant la durée du contrat, et le taux d'intérêt de fidélité est garanti par année calendrier. La participation bénéficiaire n'est pas garantie et peut fluctuer dans le temps en fonction de la conjoncture économique et des résultats de Credimo SA.
INFORMATION	Cette fiche info, le document d'informations clés et les conditions générales peuvent être obtenues gratuitement auprès de votre intermédiaire ou sur www.credimo.be . Avant de souscrire une assurance, il convient d'examiner attentivement ces documents. Vous trouverez les taux d'intérêt et les périodes de garantie de taux d'intérêt du **Deposit-life +** sur cette fiche info, sur www.credimo.be ou auprès de votre intermédiaire. Cette fiche info est destinée à un large public. Elle ne repose pas sur des informations relatives à votre situation personnelle. Credimo SA n'a pas vérifié vos connaissances et votre expérience. Elle ne connait pas votre situation financière ni vos objectifs d'épargne. Il se peut que les instruments financiers mentionnés ne soient pas appropriés ni adéquats. La fiche info n'est donc pas un consiel d'investissement. Vous ne pouvez acquérir les instruments financiers que si votre intermédiaire a déterminé s'ils vous conviennent ou sont appropriés pour vous. Chaque année, la société transmet au souscripteur un aperçu détaillé de la situation de son contrat au 31 décembre de l'année écoulée. Cette information mentionne notamment l'état de la réserve d'épargne. Les conditions particulières priment sur les conditions générales. La police reste en vigueur en cas de décès.
PLAINTES	Toute plainte relative à un contrat peut être adressée à: Credimo SA, Weversstraat 6-10 à B-1730 Asse, fax. 02/454 10 16, gestiondesplaintes@credimo.be ou l'ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547 58 71, fax. 02/547 59 75, info@ombudsman.as ou via le formulaire web à l'adresse www.ombudsman.as .

La présente fiche info décrit les modalités du produit qui sont d'application en date du 09/02/2018.
(*) Art. 171 et 269 Code des impôts sur les revenus, sous réserve de modifications en matière fiscale.

Credimo nv-sa Maatschappelijke zetel - Siège social

Weversstraat 6-10 - B-1730 Asse - Tel +32 (0)2 454 10 10 - Fax +32 (0)2 452 21 65
www.credimo.be

Ondernemingsnummer/Numéro d'entreprise: 0407 226 685 FSMA n° 019951A.
Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen.
Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et 09/02/2004).